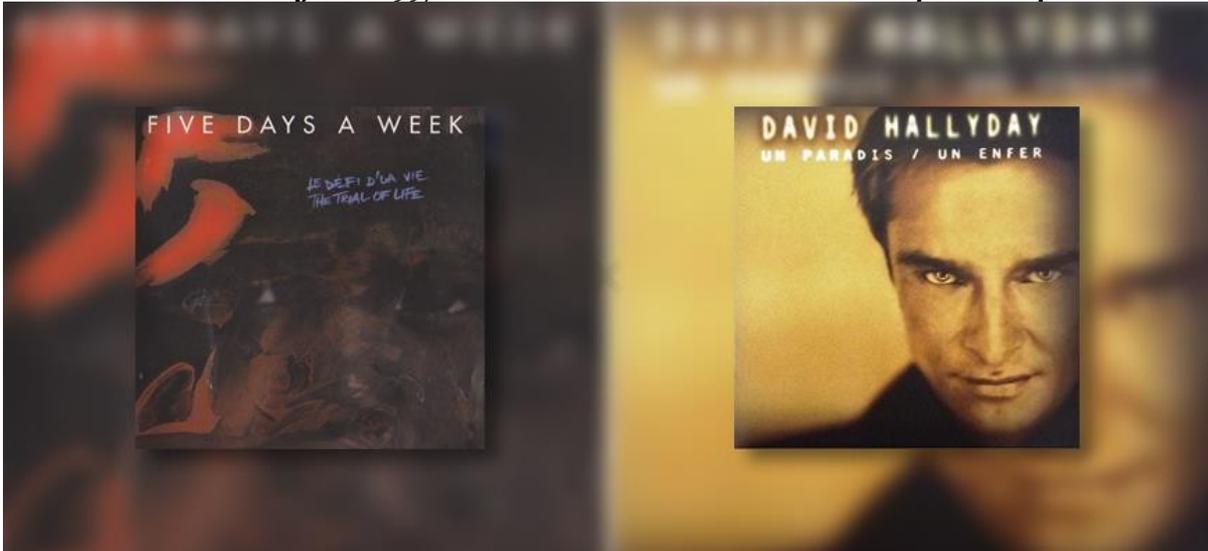


HALLYDAY PLAGIAT – LES EXPERTISES EN RÉSUMÉ

Tu nous laisses – L'originale 1997

Tu ne m'as laissé le temps – la copie –



Résumé des analyses et comparaisons entre le texte de la chanson originale de l'artiste – auteur – compositeur & interprète Nacer AMAMRA (morceau écrit en hommage à la mémoire de son père Ahmed AMAMRA décédé en 1987 intitulée « Tu nous laisses ») et la contrefaçon connue sous le nom de « Tu ne m'as pas laissé le temps » sorti en 1999, dont le célèbre parolier à la mode de l'époque Lionel FLORENCE (Lucy P.OBISPO, Savoir Aimer F. PAGNY...) avait été crédité comme l'auteur du texte en collaboration soi-disant avec le fils de Johnny : David Hallyday, qui quant à lui, est supposé être le compositeur de la musique et des arrangements.

TU NE M AS PAS LAISSE LE TEMPS

Compositeur : HALLYDAY DAVID

Auteur : Lionel FLORENCE

Editeur : PILOTIS

Sous Editeur : WARNER CHAPPELL MUSIC FRANCE

Interprète : Gilles PELLEGRINI, HALLYDAY DAVID

ISWC : T-900.791.491.2

***PILOTIS n'est autre que la société de Pascal Obispo dont il est le gérant**

<https://dirigeant.societe.com/dirigeant/Pascal.OBISPO.25462009.html>

Qui est Gilles PELLEGRINI (apporteur d'affaire pour les Majors) ?

Pourquoi son nom est-il inscrit comme interprète au même titre que David HALLYDAY auprès de la SACEM ?



Gilles PELLEGRINI est musicien trompettiste depuis les années 60, il a accompagné de nombreuses vedettes avant de diriger pendant trois ans le pupitre cuivre de Johnny Hallyday de 1966 à 1969.
<http://johnnycircus.free.fr/musiciens.htm>

Il se présente lui-même comme un ami intime de Johnny HALLYDAY.
<http://www.midilibre.fr/2011/08/21/gilles-pellegrini-et-sa-trompette.374653.php#SVmiAlG7oWRpdKRO.99>



Or, nous savons aujourd'hui que le couplet et le refrain sont une combinaison de musique déjà existante (mélodie chantée du refrain Robert NYEL 1962 dont le titre du morceau n'est autre que « Tu ne m'as pas laissé le temps », ajouté au thème musical de la chanson de Claude BARZOTTI qui s'intitule «Madame 1983» toutes deux propriétés d'Universal Music) dont l'apporteur d'affaire Gilles PELLEGRINI (ami intime de J. H) est un des bénéficiaires des droits de SACEM à vie, la partie musicale (même si ce n'est pas une copie note pour note) ressemble dans l'esprit et le ressenti pour l'auditeur à l'œuvre originale de Nacer AMAMRA.

Voici la construction du plagiat facile à vérifier



Très important pour comprendre les analyses : La définition du thème principal :

Pour leurs répliques Warner Chappell Music (éditeur) dont le PDG est Madame Caroline MOLKO (ex-directrice artistique de HALLYDAY pendant 14 ans chez UNIVERSAL MUSIC FRANCE et Présidente de l'association des Victoires de la Musique) ne contestent pas que l'idée motrice délivrée par le texte de la chanson de Nacer AMAMRA « Tunous laisses » soit aussi le thème de celui de David Hallyday « Tu ne m'as pas laissé le temps » et par conséquent, sous-entend que le thème de la chanson mise en cause est un sujet extrêmement commun.

Eh bien non, le véritable thème principal de la chanson écrite par M. AMAMRA en 1987 intitulée « Tunous laisses » ainsi que le sujet principal de la contrefaçon de M. Hallyday n'est pas la perte d'un être cher à proprement parler, mais le temps que cet être cher n'a pas laissé !

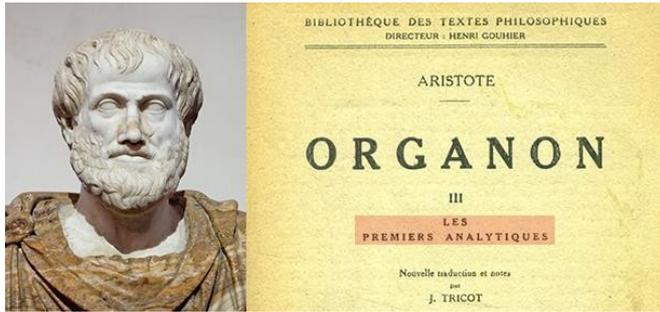
Cen'est pas du tout la même chose.

Le thème de « la perte d'un être cher » étant un des trois thèmes abordés dans le morceau. Ils'entrecroisent avec les deux autres thèmes: le thème du désarroi causé par une privation soudaine et inattendue (qui elle-même est causée par le premier sujet de « La perte d'un être cher ») et le thème du temps qui a manqué à l'auteur (Nacer AMAMRA) pour finir une action: Du temps qu'il a manqué pour exprimer son amour.

Le thème du temps que l'on n'a pas eu pour exprimer son amour à quelqu'un de très proche qui vous a élevé est un thème extrêmement rare (avant la chanson de l'auteur Nacer AMAMRA), voire unique (à preuve du contraire) dans la chanson française.

Le procédé qui consiste à utiliser deux raisonnements afin d'en tirer une conclusion se nomme « le syllogisme ».

Le premier philosophe à avoir mis en évidence le procédé du syllogisme est Aristote.



Aristote (-384 – -322) est un philosophe grec de l'Antiquité, est l'un des penseurs les plus influents que le monde ait connus.
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Syllogisme>

Définition du syllogisme

Le syllogisme est un mode de raisonnement exposé il ya 2400 ans par le philosophe Aristote. Ce raisonnement consiste en deux propositions dont on déduit une troisième; il est ordinairement fondé sur un des deux principes suivants, où il n'y a pas d'erreur possible:

- **Ce qui convient à l'idée d'une généralité, convient à chacun des individus qui composent cette généralité.**
- **Ce qui ne convient pas à l'idée d'une généralité ne convient à aucun des individus.**

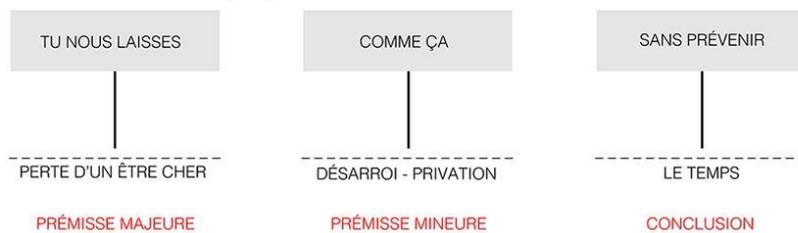
Le syllogisme est considéré comme étant un raisonnement déductif sous sa forme complète et

régulière. Autrement dit:

Le syllogisme est un raisonnement qui a la forme d'une implication dont l'antécédent est la conjonction de deux propositions appelées prémisses, par exemple :
« Si tout B est A et si tout C est B, alors tout C est A. »

Pour le cas concret de la chanson mise en cause :

Nacer Amamra - Tu nous laisses (1987)



David Hallyday - Tu ne m'as pas laissé le temps (1999)



Les trois propositions:

Les deux premières propositions du syllogisme se nomment prémisses; la plus générale des deux prémisses est nommée majeure; la moins générale, ordinairement la seconde, se nomme mineure. La troisième proposition déduite des deux autres par une conséquence, légitime ou illégitime, se nomme conclusion.

Quand les prémisses sont vraies et la conséquence légitime, c'est-à-dire contenue dans les prémisses, le syllogisme est matériellement et formellement en règle.

Voici le thème dans l'ordre respecté de leur importance

Il sont bien sûr interdépendants les uns des autres et complémentaires dans l'impression générale du ressenti de l'auditeur de la chanson.

***Refrain de Nacer AMAMRA:**

A – Tunous laisses = La perte d'un être cher = L'auteur par le départ de son père.

C'est la prémisses majeure

B – Comme ça = un sentiment de désarroi et de privation dans le sens de « sans même M'avoir laissé le temps ».

C'est la prémisses mineure

C – Sans prévenir, implique une notion de temps en plus du désarroi, mais avec l'idée supplémentaire du « Comment » c'est-à-dire dans quelle condition particulière pour l'auteur (Nacer AMAMRA) cet être cher (son père) l'a laissé mourant: Tu ne m'as pas laissé le temps de te dire que je t'aime.

C'est la conclusion

Pourtant la qualification de « la perte d'un être cher » pour définir le sujet principal des chansons à comparer émanant dans un premier temps de Madame Pansannel-Garric l'experte en musicologie mandatée par Nacer AMAMRA lui-même.

Elle avait en effet, pour commencer son analyse musicale et ainsi poser des jalons pour cette expertise afin d'en délimiter le champ lexical, défini en ces termes le thème principal des textes des paroles des deux chansons à analyser.

Elle a tout simplement résumé ce que 99% des musicologues auraient résumé pour aborder les deux textes des deux chansons similaires.

Mais son domaine de compétence est la musique, c'est une experte musicale, pas une spécialiste de la langue française ou une professeure en littérature comparée.

Pour que vous puissiez bien comprendre de quoi ils'agit précisément, entrons dans le détail du texte et comparons la première phrase des deux refrains des deux chansons concernées qui comportent chacune 8 syllabes (encore un élément similaire):

Pour N. AMAMRA:

Tunous laisses 1 2 3

Comme ça 4 5

Sans prév'nir 6 7 8

Pour D. Hallyday:

Tu n'as 1 2 3

Pas laissé le temps 4 5 6 7 8

Vois sur ce lien le contexte en vous semble pas explicite: <http://naceramamra.com/fichiers/Comparaison%20des%20textes.pdf>

« La perte d'un être cher » est bien sûr un des 3 thèmes de ce morceau, mais ce n'est pas le sujet qui se dégage en premier dans l'échelle complexe des émotions que l'on ressent lorsqu'on écoute les deux chansons.

Rappelons que dans la mesure où l'auteur a écrit sur le départ de son père: « La perte d'un être cher » sous forme de litote, il devient évident de comprendre que son thème principal « le temps que son père ne lui a pas laissé pour lui dire je t'aime » est son syllogisme.

Litote définition :

La litote est une figure de rhétorique et d'atténuation qui consiste à dire moins pour laisser entendre davantage. Elle caractérise une expression de façon à susciter chez le récepteur un sens beaucoup plus fort que la simple énonciation de l'idée exprimée.

L'importance du refrain dans une chanson:

<http://pierrejolicoeur.com/communaute/sujet/la-forme-%C2%AB-refrain-couplet-%C2%BB>

D'abord, le refrain est habituellement un sommet musical, le moment fort de la chanson qui est souvent trouvé en premier au moment de la création du texte ou de la composition de la musique. C'est une partie « magique », le « hook » qui nous fait allumer, qui est excitante et qui se démarque particulièrement.

Si le refrain nous accroche comme créateur, il risque aussi d'accrocher l'oreille d'un auditeur éventuel qui, souhaitons-le, ira jusqu'à déboursier pour l'acheter et l'écouter à loisir. Voilà le rôle premier d'un refrain; être accrocheur, inoubliable et de s'ancrer de manière indélébile dans nos oreilles et notre mémoire...

Conclusion : si on plagie le refrain, on plagie toute l'âme de la chanson.

Pour l'analyse approfondie des trois thèmes dans les deux chansons

■ Laurent Pillot –

Directeur artistique

BTS DGCMN – Design Graphique Communication Médias

Numériques Musicien/Compositeur/MAO – tromboniste

DJ depuis 2007 – Boîtes de nuit | Animation Sonorisation

Formation à l'IMMAL – Institut Musical Méthodes Actives Lyon

Les trois thèmes abordés simultanément :

Pour Nacer AMAMRA

■ Le départ (décès) inopiné de cet être

**cher (Tu nous laisses comme ça sans
prévenir)**

■ Les conséquences affectives de ce départ (regrets)

(Ça nous blesse, nous ronge-nous déchire, ça nous fait souffrir)

■ Le temps que l'être cher n'a pas laissé

**Thème subliminal compréhensible en faisant la synthèse de la
chanson Pour David Hallyday**

■ Le temps que l'être cher n'a pas laissé

(Tu ne m'as pas laissé le temps de te dire tout ce que je t'aime...)

■ Les conséquences affectives de ce départ (regrets)

(On devrait toujours dire avant...)

■ Le départ (décès) inopiné de cet être cher

Thème subliminal compréhensible en faisant la synthèse de la chanson

Pour l'analyse approfondie des paroles

- **Laurent Mattiussi**
- **CV complet de Laurent Mattiussi**

Professeur agrégé d'une Licence et maîtrise de lettres modernes – 1983
DEA de littérature française et comparée – 1984
Doctorat nouveau régime de littératures comparées –
1996 Admissible à l'agrégation externe de philosophie –
1982

TOUS LES PASSAGES QU'ON A MIS DANS LE GIF

*“Ils ne savent pas ce que ce titre représente pour moi
et c'est pour cela que j'irai jusqu'au bout”*

*“Ils ne savent pas ce que ce titre représente pour moi
et c'est pour cela que j'irai jusqu'au bout”*

Pour l'analyse approfondie de la musique

- **Laetitia Pansannel-Garric – Tu nous laisses de Nacer AMAMRA et Tu ne m'as pas laissé le temps – David Hallyday**

Professeure agrégée de Musique

DNSMP d'écriture du CNSMD de

Lyon

Master de composition option Musique à l'image du CNSMD de

**Lyon Master de composition de l'University of Southern California
(USC)**

Maîtrise de musicologie (mention bien) de l'Université de Nice Sophia

Antipolis Membre de la SACEM depuis 2003

<http://hallydayplagiat.com/fichiers/Analyses%20-%20Expertises%20des%20plagiats/Laetitia%20Garric%20-%20Tu%20ne%20m'as%20pas%20laiss%C3%A9%20le%20temps%20-%20David%20Hallyday.pdf>

METTRE LE TABLEAU COMPARATIF PAGE 11

Pour toutes les personnes qui doutent encore



PLUS DE 1854 OEUVRES À LA SACEM

Extrait du livre "L'art d'écrire une chanson" p.148

"Comment écrire un texte avant la mélodie sur un air de... tra-la-la.

Examinons à présent le second cas de figure, celui où le texte précède la musique. Comment faire pour donner au compositeur chargé d'écrire cette dernière des mots qui vont lui permettre d'écrire une mélodie originale ?...

Tout d'abord si vous avez quelques dispositions musicales, **vous pouvez essayer de concocter quelques notes provisoires sur lesquelles vous allez installer vos paroles. C'est ce que faisait, par exemple, Boris VIAN qui ensuite abandonnait ce canevas mélodique et confiait ses paroles à un véritable musicien.** Cependant tout le monde ne s'en sent pas capable. **Si tel est votre cas, une excellente méthode consiste à choisir une mélodie connue, dont l'humeur vous paraît pouvoir coller avec le thème que vous voulez développer, et à écrire votre texte dessus en oubliant les paroles originelles.**

C'est ce qu'a fait, par exemple, Serge LAMA pour sa chanson "une île". Il a travaillé sur la musique de "la Quête" de Mitch LEIGH, interprétée par Jacques BREL dans la comédie musicale L'homme de la Mancha. Pascal SEVRAN et Serge LEBRAIL n'ont pas fait autrement quand ils ont écrit pour DALIDA une de ses plus jolies chansons : "Il venait d'avoir dix-huit ans". Ils l'ont fait sur la musique comme ils disent" de Charles AZNAVOUR.

C'est aussi ce qu'a fait Lionel FLORENCE sur la chanson "Tu ne m'as pas laissé le temps" lorsqu'il a réécrit les paroles de la chanson de Nacer AMAMRA "Tu nous laisses" en se servant comme canevas musicale dans son couplet de : la musique de Claude BARZOTTI et pour le refrain de la mélodie du chant de Robert NYEL ...

Les arrangements de l'ensemble du morceau ont certainement été fait par Pascal OBISPO lui-même (on reconnaît son arrangement des cordes, ses violons pseudo-romantiques qu'il apprécie tant) mais en compensation pour ce travail et l'enregistrement du titre dans son propre studio O - PARADISPOP, il s'est réservé 50 % des droits d'édition ce qui explique le fait qu'il ne soit pas mentionné en tant qu'arrangeur dans les droits de diffusion reversés par la SACEM.

TU NE M AS PAS LAISSE LE TEMPS
Compositeur : HALLYDAY DAVID
Auteur : Lionel FLORENCE
Editeur : PILOTIS
Sous Editeur : WARNER CHAPPELL MUSIC FRANCE
Interprète : Gilles PELLEGRINI, HALLYDAY DAVID
ISWC : T-900.791.491.2

Précision : Le gérant des éditions "PILOTIS" est Pascal OBISPO à l'instar des autres plagiaires qui ne sont pas de véritables musiciens à savoir Lionel FLORENCE et David HALLYDAY, tous ces faussaires n'ont même pas pris la peine de changer leur canevas utilisé, basé selon le modèle musicale de l'authentique compositeur Nacer AMAMRA.

Dans ce procès il faut souligner le caractère particulièrement malhonnête, amoral, crapuleux et pervers des parties adverses mais surtout de la part de M. HALLYDAY qui non satisfait d'avoir pu percer, se glorifier et s'inventer une légitimité d'artiste en France aux dépens de sa victime, il s'acharne et poursuit jusqu'à aujourd'hui l'artiste Nacer AMAMRA en justice sur la base d'une prétendue diffamation afin de détourner les débats du fond et jeter un écran de fumée sur une indéniable contrefaçon.

M. HALLYDAY qui veut se faire passer pour quelqu'un d'honnête et une victime dans cette affaire a été tout de même débouté en première instance et a fait encore appel de la décision du juge pour essayer à nouveau de sauver les apparences devant ses inconditionnels fans qui lui reste.
Il vient à nouveau et définitivement d'être condamné aux dépens pour cette soi-disant diffamation

2017 - PREMIÈRE VICTOIRE CONTRE DAVID HALLYDAY



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

COUR D'APPEL DE PARIS
Pôle 1 - Chambre 2

ARRET DU 06 JUILLET 2017

(n°426, 5 pages)

Numéro d'inscription au répertoire général : **16/05483**

Décision déférée à la Cour : Ordonnance du 26 Février 2016 - Tribunal de Grande Instance de Paris - RG n° 16/50892

APPELANT

Monsieur David SMET dit HALLYDAY
ayant élu domicile chez Me André SCHMIDT
11 boulevard Malesherbes
75008 PARIS
né le 14 Août 1966 à BOULOGNE BILLANCOURT (92)

Représenté par Me Véronique DE LA TAILLE de la SELARL RECAMIER AVOCATS ASSOCIES, avocat au barreau de PARIS, toque : K0148
Assisté par Me Julie DEJARDIN substituant Me Christine AUBERT- MAGUERO, avocat au barreau de PARIS, toque : P0391

PAR CES MOTIFS

DÉCLARE prescrite l'action de M. David Smet en appel ;

DIT n'y avoir lieu à faire application des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile ;

CONDAMNE M. David Smet aux dépens d'appel.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

AFFAIRE HALLYDAY

COMPRENDRE LE RÔLE DES SOCIÉTÉS IMPLIQUÉES ET DES PERSONNES COMPROMISES en 1999

UNIVERSAL MUSIC

Producteur

PASCAL NEGRE PDG organisateur de tous les plagiats sur l'artiste Nacer AMAMRA pour les redistribuer à ses protégés

De 1998 à 2016 limogé juste avant le procès

Label MERCURY

ISLAND (voir les 2 seules lettres de refus non signées)

YANN-PHILLIPE BLANC PDG des 2 Labels

De 1995 à 2003 (décès)

Devenu en plus PDG DE Warner Music France en 2001...

SACEM & les 3 éditeurs

Droits de diffusions récoltés auprès des radios, tv etc. Redistribués aux ayants-droits par la SACEM après une retenue de 30%. La déclaration officielle des ayants-droits est faite par les éditeurs.

Directrice Artistique d'UNIVERSAL MUSIC

Et de Johnny HALLYDAY

CAROLINE MOLKO

De 1988 à 2002 (14 ans)

Société PILOTIS

(Editeur)

ATLETICO RECORDS (studio d'enregistrement)

PASCAL OBISPO

Ami intime de Pascal NEGRE

Warner Chappell Music France

La PDG actuelle est

CAROLINE MOLKO depuis 2002

Société Maritza Music

la mère de David HALLYDAY, Sylvie VARTAN est la gérante de cette société déjà condamnée en 1971 pour plagiat/contrefaçon.

LIONEL FLORENCE

PAROLIER

Acolyte et ami intime de PASCAL OBISPO

La chanson

Tu ne m'as pas laissé le temps 1 million et ½ de ventes de CD

DAVID HALLYDAY

COMPOSITEUR autoproclamé

GILLES PELLEGRINI

Apporteur d'affaire ami intime de Johnny HALLYDAY

Les interprètes inscrits officiellement auprès de la SACEM

DAVID HALLYDAY

FILS DE Johnny HALLYDAY et de SYLVIE VARTAN

Christian CAMANDONE

Batteur du groupe de Nacer AMAMRA

Five Days A Week de 1995 à 1998